

Réunion du 27 septembre 2022

L'an deux mille vingt deux, le vingt sept septembre à dix huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Chazemais, a délibéré sous la présidence du Maire, Christophe LECLERC.

Date de convocation : 19/09/2022

Ont participé : Le Maire, Christophe LECLERC ; Les adjoints, CHARRET Thierry, THOMAS Lionnel, CHEMINOT Anyta ; Les conseillers et conseillères : DUMONTET Sylvie, LAMY Dolorès, GUIGNARD Sébastien, KURAST Xavier, GIBERT Dominique, , JAMET Jérôme /formant la majorité des membres en exercice.

Mme LAMY Dolorès, a été désignée comme secrétaire de séance.

Arrivé en cours de séance : LAFAYE Jérôme

Registre des délibérations : n°34/2022

**Mise à disposition d'une association d'un local communal pour stockage de matériel**

VU l'article L. 2144-3 du code général des collectivités territoriales ;

VU le besoin en local de stockage d'une association ;

Sous le contrôle du Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Le Maire décide de renouveler la mise à disposition de l'association AMICALE LAIQUE, d'un local communal situé 7 rue des Jomiers à Chazemais. Le prêt du local se fait à titre gracieux.

L'association en disposera sur la base d'une convention fixant les conditions d'utilisation et signée avec le Maire.

**ADOpte à l'unanimité** la délibération de ce jour (**10 voix pour**) - Abstentions de Lionnel THOMAS et Dominique GIBERT.

Pour copie conforme.

CHAZEMAIS, le 28 septembre 2022

Le Maire, **M. LECLERC Christophe**

